

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 10 février 2020 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Monsieur Steve Castonguay, Maire Monsieur Jean-Martin Villeneuve, Conseiller # 1 Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2 Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3 Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5 Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

EST ABSENTE:

Madame Julie Michaud, Conseillère #4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(10) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2002-01

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Présentation des procès-verbaux de janvier 2020
 - 3.1- Séance extraordinaire du 13 janvier 2020 à 19h00
 - 3.2- Séance ordinaire du 13 janvier 2020 à 19h 30
- 4. Présentation des comptes à payer de janvier 2020



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

- 5. Projet de Règlement 325-2020 sur le traitement des Élus (es)
- 6. Demande de prêt de terrain Fête de l'hiver le 15 février 2020
- 7. Résolution pour demande information de soumission pour Collecte et transports Matières MRC de la Matanie
- 8. Information Co-compostage avec les producteurs agricoles
- 9. Résolution pour CPTAQ nouveaux critères
- 10. Résolution pour Aide financière Étudiant été 2020
- 11. Résolution PAFIRS conforme pour l'aide financière Patinoire
- 12. Résolution pour l'engagement de l'employé adjoint administratif
- 13. Résolution pour le Fonds de Développement du Territoire3 729.00\$
- 14. Résolution pour le respect des règlements qualité de vie (pollution visuelle)
- 15. Demande de carte de crédit Visa pour la municipalité
- 16. Période de questions
- 17. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

- 3- Adoption des procès-verbaux de janvier 2020
- 3.1 Séance extraordinaire du 13 janvier 2020 à 19 heures

RÉSOLUTION 2002-02

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2020, tel que présenté par Monsieur Steve Castonguay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 Séance ordinaire du 13 janvier 2020 à 19h 30

RÉSOLUTION 2002-03

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 janvier à 19h30, tel que présenté par Monsieur Steve Castonguay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption des comptes payés janvier 2020

RÉSOLUTION 2002-04



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de janvier 2020 pour un total des comptes incompressibles de 32 185.87\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 69.05\$, les salaires nets des employés de 17 800.44\$, les traitements nets des élus (es) de 1 535.77\$, les remboursements des prêts de 2 360.89\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 125.89, le paiement des services publiques 893.17\$, le remboursement Spar erreur de mai 2018 562.01\$, les remboursements des déductions à la source de décembre au montant de 6 838.65\$ et un montant de 37 393.77\$ des comptes compressibles pour un montant total de 69 579.64\$ pour le mois de janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5- Projet de Règlement 325-2020 sur le traitement des Élus (es) Avis de motion

Un avis de motion est déposé et présenté par Madame Andrée Blouin pour le projet de règlement 325-2020 sur le traitement des élus (es).

Projet Règlement 325-2020 sur le traitement des Élus (es)

Canada Province de Québec Municipalité Paroisse de Saint-Léandre

Traitement des élus

Concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de St-Léandre modifiant les articles 3 et 4 du règlement 322-2019

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Léandre désire modifier son règlement concernant le traitement des élus conformément aux dispositions de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), qui s'appliquent maintenant à celuici;

ATTENDU QU'en vertu des articles 2 et suivants de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des autres membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), le conseil est tenu d'accorder une allocation de dépenses à ses membres;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de St-Léandre souhaite modifier les articles 3 et 4 du Règlement numéro 322-2019



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

ATTENDU QU'un avis de motion du projet présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 février par Madame Andrée Blouin

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 10 février 2020 par Madame Andrée Blouin

ATTENDU QUE la directeur général et secrétaire-trésorier a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Andrée Blouin de déposer;

QUE le règlement numéro 325- 2020 est et sera adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 322-2019 ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement 325-2020, modifie les articles 3 et 4 du règlement 322-2019 concernant la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 3

Rémunération de base :

Traitement offert aux membres du conseil ou forme de compensation émise pour les services à la municipalité :

Rémunération de base fixée sur une base annuelle :

☐ Le Maire : 4 373.45 ☐ Les membres du conseil : 1 457.82

ARTICLE 4

Allocation de dépenses :

En plus de toute rémunération établie par le présent règlement, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de ladite loi, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Allocation de dépenses fixée sur une base annuelle :

Le Maire :	2	186.73
Les membres du conseil	:	728.91



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

ARTICLE 5

Le présent règlement aura effet selon les dispositions de la Loi et aura effet à compter du 1 janvier 2020, pour les exercices financiers suivants.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

AVIS DE MOTION DONNÉ: 10 février 2020;

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 10 février 2020

DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT : 10 FÉVRIER 2020

Steve Castonguay Maire de Saint-Léandre André Marcil

Directeur général/secrétaire /trésorier

6- Demande de prêt de terrain Fête de l'hiver le 15 février 2020

RÉSOLUTION 2002-05

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé et unanimement résolu de permettre l'accès aux terrains municipaux adjacent à l'école pour la Fête de l'hiver qui aura lieu la fin de semaine du 15 février prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7- Résolution pour demande information de soumission pour Collecte et transports Matières MRC de la Matanie

RÉSOLUTION 2002-06

Il est proposé par Monsieur Jean-Martin Villeneuve et unanimement résolu de demander à la MRC de la Matanie, une information de prix regroupant toutes les municipalités de la MRC auprès des compagnies effectuant la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles et de recyclage pour les prochaines années à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la municipalité. Cette résolution est seulement une



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

demande d'information de prix, aucune obligation pour la municipalité d'adhérer ou non le regroupement des municipalités de la MRC de la Matanie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8- Information Co-compostage avec les producteurs agricoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'offrir aux agriculteurs de la Municipalité d'effectuer du co-compostage des matières de compostage après le 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION 2002-07

Il proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de préparer un document d'information à l'intention des producteurs agricoles de la municipalité afin d'avoir une opportunité d'obtenir du compost avec la collecte des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9- Résolution pour CPTAQ nouveaux critères

Monsieur André Marcil, résume les critères obligatoires de la CPTAQ dans la demande du dossier 426595.

RESOLUTION 2002-08

Considérant, la demande de déclaration d'exercice d'un droit de la résolution 1912-13 respecte toute la règlementation de zonage et d'urbanisme de la municipalité;

Considérant, les critères obligatoires reçus de la part de la CPTAQ

Considérant, que les critères obligatoires suivant sont nonapplicables soient:

- 1- Le potentiel agricole du ou des lots
- 2- Le potentiel agricole des lots avoisinant



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

- 3- Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture
- 4- Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricole ainsi que les possibilités d'utilisation des lots avoisinant
- 5- Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale
- 6- La disponibilité d'autre emplacement de nature à éliminer ou de réduire les contraintes sur l'agriculture
- 7- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole
- 8- L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et de la région
- 9- La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture
- 10- L'effet sur le développement économique de la région
- 11- Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie
- 12- Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de permettre la déclaration d'exercice d'un droit dans la demande 426595 auprès de la CPTAQ car tous les critères obligatoires de la déclaration d'exercice d'un droit sont non- applicables selon le modèle fourni par la CPTAQ du 13 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10- Résolution pour Aide financière Étudiant été 2020

André Marcil, informe les personnes présentes que la municipalité à d'ici le 24 février 2020 pour présenter une demande de subvention dans le cadre du projet carrière Été Canada 2020

RÉSOLUTION 2002-09



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par Monsieur Gilles Murray et unanimement résolu de faire une demande de subvention dans le cadre du projet Carrière Été Canada 2020 et de nommer Monsieur André Marcil afin de préparer et envoyer cette demande avant le 24 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11- Résolution PAFIRS conforme pour l'aide financière Patinoire

Considérant que la municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Considérant que la municipalité autorise la présentation du projet de patinoire et terrain de tennis au Ministère de L'Éducation et de L'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Considérant que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Léandre à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse de budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre désigne Monsieur André Marcil, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus

RÉSOLUTION 2002-10

Il est proposé par Monsieur Jean-Martin Villeneuve et unanimement résolu de faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréative et sportives

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12-Résolution pour l'engagement de l'employé adjoint



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

administratif

Considérant qu'une aide financière est disponible auprès d'emploi – Québec pour les personnes qui se qualifient;

Considérant, les offres de services reçues pour le poste à pourvoir de l'adjoint administratif;

Considérant que des vérifications des compétences et de l'expérience des candidats qui ont déposés leur offre de services seront effectuées;

Considérant que le conseil municipal recommande le choix de madame Mélanie Leblanc à titre d'adjointe à la direction et au travail auprès des organismes de la municipalité après vérification et préparation d'une entente de travail.

RÉSOLUTION 2002-11

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement de mandater Monsieur André Marcil et Monsieur Steve Castonguay pour signer l'entente de travail au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. Résolution pour le Fonds de Développement du Territoire 3 729.00\$

Considérant, un montant résiduel du Fonds de Développement du Territoire de la MRC de la Matanie de 3 729.00\$

RÉSOLUTION 2002-12

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de demander la somme disponible du Fonds Développement du Territoire au montant de 3 729.00\$, afin d'engager une personne ressource pour le travail auprès des organismes de la municipalité selon les besoins et un maximum de 16 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

14 <u>Résolution pour le respect des règlements qualité de vie</u> (pollution visuelle)

RÉSOLUTION 2002-13

Il est proposé par Monsieur Jean-Martin Villeneuve et unanimement résolu de faire respecter le règlement sur la qualité de vie, au sujet de la pollution visuelle. Il est demandé par respect à ses voisins de voir à la qualité visuelle de son environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15 <u>Résolution pour la demande de crédit Visa pour la</u> <u>municipalité de Saint-Léandre</u>

RÉSOLUTION 2002-14

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement de faire une demande de carte de crédit Visa respectant une limite d'achat mensuelle de trois mille (3 000.00\$) au nom de la municipalité par son directeur général Monsieur André Marcil respectant le règlement sur les dépenses autorisés.

16 Période des questions

Une période de question est tenue

17 Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2002-15

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 10 février l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay

Maire

Directeur général,
Secrétaire-trésorier